

Reconnaissance faciale : le Défenseur des droits craint des discriminations

- Dans un rapport, l'autorité administrative indépendante souligne les risques liés aux technologies biométriques.
- Comme les CNIL européennes, elle s'oppose au déploiement de caméras de reconnaissance des individus dans l'espace public.

TECHNOLOGIE

Florian Dèbes
@FL_Debs

Une nouvelle voix se joint au concert de critiques contre la reconnaissance faciale. Le Défenseur des droits publie ce mardi 20 juillet un rapport consacré à la biométrie dans lequel l'institution publique appelle à prendre des précautions avec ces systèmes polémiques, au-delà de la question de la protection de la vie privée.

Alors que le gouvernement français avait souhaité expérimenter dans l'espace public ces caméras de reconnaissance des individus avant de repousser son projet, l'autorité administrative indépendante chargée de la protection des droits des personnes alerte quant au « potentiel inégalé d'amplification d'automatisation des discriminations » de ces innovations. La technologie fait aussi l'objet de réflexions à Bruxelles, où la Commission européenne souhaite l'autoriser sur exception.

Biais algorithmiques

Il y a un an, l'institution publique s'était déjà penchée avec la CNIL sur la problématique des erreurs et des biais algorithmiques à l'origine de discriminations. « Dans le cas de la reconnaissance faciale, les conséquences de ces erreurs peuvent aller du refus d'accéder à un lieu, à une arrestation policière non justifiée », pointe Claire Hédon, la Défenseure des droits. Déployés dans l'espace public, ces technologies pourraient faire des centaines d'erreurs pointe le rapport, comme l'ont montré des exemples au Royaume-Uni. « Entré

la communication et la réalité. Il y a un gouffre », alerte le spécialiste Laurent Mucchielli.

Mais le document va aussi plus loin en soulignant des risques inhérents à la reconnaissance faciale, quelle que soit sa fiabilité. Même avec un taux de précision de 100 % dans l'identification d'une personne ou des émotions sur un visage, l'institution publique craint que les décisions prises dans un second temps par un humain ou un autre algorithme ne fasse que renforcer les discriminations.

L'institution craint notamment un déploiement de ces systèmes dans les zones géographiques où les populations font déjà beaucoup plus qu'ailleurs l'objet de contrôles d'identité, notamment là où sont surreprésentés les « jeunes hommes perçus comme issus des minorités ».

Par ailleurs, le déploiement de ces caméras dans l'espace public pourrait, d'après Claire Hédon, conduire des citoyens à renoncer à certains droits, notamment celui de manifester s'ils savent qu'ils pourront être reconnus. Certaines populations particulièrement fragiles, par

« Le déploiement de ces technologies [...] ne peut se faire en l'absence de garanties strictes, notamment de nécessité et de proportionnalité. »

CLAIRE HÉDON
Défenseure des droits



L'installation de ces caméras pourrait conduire des citoyens à renoncer à certains droits, comme celui de manifester.

exemple les immigrés sans-papiers, pourraient aussi se défaire de leur droit à la santé si une caméra les scanne à l'approche d'un hôpital.

Analyse d'impact

Inspirée par le règlement sur la protection des données personnelles, Claire Hédon aimerait imposer aux concepteurs et aux acquéreurs de ces technologies une analyse d'impact incluant les questions de discrimination. « Le déploiement de ces technologies, parce qu'elles peuvent porter atteinte aux droits des citoyens, ne peut se faire en l'absence de garanties strictes, notamment de nécessité et de proportionnalité », rappelle-t-elle. « S'agissant des usages les plus intrusifs à l'instar des dispositifs biométriques d'identification à distance en temps réel dans les lieux publics, il apparaît difficile de concevoir

comment l'utilisation de ces systèmes pourrait être considérée comme nécessaire et proportionnée à ce jour, compte tenu des risques significatifs de détournement d'usage qu'ils représentent », poursuit le rapport dans la droite ligne des CNIL européennes.

Cette conclusion ne plaira pas aux entreprises du secteur de la biométrie, notamment aux champions français de classe mondiale comme Idemia ou Thales. « Un procès en non-perfection est souvent fait à la technologie alors que nous identifions une personne par rapport à une base de données de visages dans 99,7 % des cas [en laboratoire, NDLR] », défend Vincent Bouatou, responsable innovation stratégique pour le secteur public chez Idemia. Il appelle au contraire à autoriser les caméras de reconnaissance faciale dans l'espace public pour faire encore progresser la technologie. ■

Les élus américains relancent le débat

Les représentants républicains et démocrates ont une nouvelle fois appelé à davantage de contrôle dans l'usage des systèmes de biométrie, alors qu'un rapport fait état d'une large utilisation de ces technologies par les agences fédérales de maintien de l'ordre.

Guillaume Caire
@guillaume_caire

L'Europe n'est pas le seul territoire où la reconnaissance faciale fait débat. Aux États-Unis, où elle est largement utilisée et ne fait l'objet d'aucune réglementation claire au niveau fédéral, les parlementaires américains ont lancé un appel à davantage de régulation.

Les membres du comité de la Chambre des représentants chargé de la criminalité, du terrorisme et de la sécurité intérieure ont fait part de leur inquiétude quant à l'utilisation grandissante de la reconnaissance faciale par les agences fédérales de maintien de l'ordre, lors d'une audition le 13 juillet. Une audition marquée par le témoignage de Robert Williams, un Afro-Américain originaire du Michigan qui avait été arrêté par erreur par la police en janvier 2020. Une caméra l'avait confondu avec un homme recherché pour vol. L'affaire avait eu un retentissement mondial. La question de l'efficacité des technologies de reconnaissance faciale pour identifier les femmes et les personnes issues des minorités ethniques a fait l'objet de nombreuses études.

Les camps républicain et démocrate, souvent opposés, ont cette fois-ci appelé de concert à un renforcement du contrôle de ces systèmes. L'élu démocrate texan Sheila Jackson Lee, présidente du comité, a qualifié le témoignage de Robert Williams de « bouleversant » et a indiqué qu'il « devrait tous [les] inspirer pour trouver

une solution bipartite ». Elle a été soutenue, entre autres, par le représentant républicain de l'Ohio, Jim Jordan. « La reconnaissance faciale est un sujet sur lequel nous avons des terrains d'entente [avec les démocrates]. Tous les Américains devraient être inquiets par ces technologies », a-t-il déclaré.

Les élus démocrates et républicains s'étaient déjà accordés ces dernières semaines pour déposer deux propositions de loi afin de bannir l'utilisation de la reconnaissance faciale par les agences gouvernementales.

Des réticences toujours présentes

Au centre des discussions également, un rapport publié en juin du Government Accountability Office, l'équivalent de la Cour des comptes française, dévoilait que sur les 42 agences fédérales interrogées, 20 utilisent un système de reconnaissance faciale. Parmi elles, 10 disposent de technologies de Clearview AI, une entreprise controversée qui a collecté de nombreuses données d'utilisateurs de réseaux sociaux à partir de leurs photos. Des agences comme le FBI ou la DEA, l'agence de lutte contre le trafic de drogues, sont citées dans le rapport.

Mais certaines voix républicaines se sont élevées ces derniers mois pour défendre l'usage de ces systèmes, comme celle du représentant new-yorkais John Katko, qui estime que ces outils sont « importants pour combattre la fraude et améliorer la capacité de l'état à vérifier l'identité des individus ». L'élu fait référence à une proposition du département de la Sécurité intérieure d'étendre la collecte de données biométriques à toute personne liée à des demandes d'immigration ou de naturalisation, quel que soit son âge.

Signe que le sujet divise toujours, cette proposition avait généré plus de 5.000 commentaires au Congrès avant d'être retirée en mai par le département. ■

Un outil au service du meilleur comme du pire

Couplée à la vidéosurveillance en direct, la reconnaissance faciale est vue comme un outil de répression. Mais elle promet aussi de réduire le risque terroriste et de retrouver les personnes disparues.

Comme le nucléaire, la reconnaissance faciale en direct est une technologie duale. Ce n'est pas très étonnant : « À partir du moment où elle est puissante, il n'y a pas de nouvelle technologie complètement innocente », explique Jean-Luc Dugelay, professeur spécialiste des traitements d'image au département sécurité numérique de l'école Eurecom à Sophia Antipolis.

La capacité d'identifier une personne à la volée dans la rue, à partir d'une photo ou d'une vidéo, intéresse tout autant le monde civil – notamment certaines entreprises pour des finalités de marketing – que des gouvernements en quête d'outils les aidant dans leur mission de maintien de l'ordre public. Mais ces innovations s'accompagnent de risques immenses de dérives. Pour cette raison, certains logiciels de ce type sont soumis, en Europe, à des

règles d'exportation strictes. En quête d'un juste milieu, la Commission européenne a proposé en avril 2021 d'autoriser uniquement cette technologie à l'usage des forces de l'ordre pour la recherche de victimes, la prévention du risque terroriste et la recherche de suspects pour des crimes punis d'au moins trois ans de prison. En revanche, les CNIL européennes et le Défenseur des droits en France appellent à bannir complètement ces technologies, au nom du droit à la vie privée et par crainte de discriminations. La future régulation européenne en la matière doit être étudiée au Parlement de Strasbourg et promet un débat houleux.

Expérimentations anxieuses

Côté pile, la reconnaissance faciale renforce ce que ses critiques appellent la « société de surveillance ». Les exemples anxieux ne manquent pas. En Chine, certaines villes expérimentent un système de notation des citoyens basé en partie sur l'observation de leurs faits et gestes par un coûteux réseau de vidéosurveillance par reconnaissance faciale.

DÉCRYPTAGE

Au Texas, les services d'immigration utilisent des caméras pour identifier les occupants des véhicules qui passent d'un côté et de l'autre de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Dans les centres commerciaux américains, des caméras identifient leurs clients dans les rayons, au grand dam d'associations de défense des libertés civiles.

La future régulation européenne doit être étudiée au Parlement de Strasbourg et promet un débat houleux.

Côté face, les industriels du secteur (les Français Idemia et Thales, l'israélien AnyVision, des groupes chinois) vantent leurs produits en matière de lutte antiterroriste. Mais pas uniquement. « Lorsqu'une caméra aura permis de retrouver un enfant porté disparu ou une personne

agée désorientée, tout le monde sera content », lâche un commercial du secteur. De fait, les algorithmes battent maintenant l'œil humain. « Il est possible de rajeunir un visage filmé par une caméra et se rendre compte qu'il s'agit d'une personne disparue depuis des années », souligne Jean-Luc Dugelay.

Déjà largement diffusée dans les aéroports, la reconnaissance faciale participe aussi déjà à accélérer les formalités d'embarquement, par exemple avec le système français Parafé. Mais le voyageur doit encore passer dans un sas pour y montrer son visage. À l'avenir, la reconnaissance faciale à la volée pourrait permettre des contrôles en toute fluidité, sans même que la personne ne doive s'arrêter si elle est en règle.

C'est tentant. Toutela question est de savoir si le jeu en vaut la chandelle. Le dilemme est d'actualité dans l'Hexagone. En Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, les présidents de régions tout juste réélus Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez proposent d'expérimenter la reconnaissance faciale dans les transports en commun pour y identifier en temps réel les individus recherchés ou radicalisés... — F.L.D.